



Convocation devant tribunal correctionnel suite à blessures :/

Par **fab2609**, le **07/06/2013** à **15:31**

Bonjour,

Je viens à vous car je me pose d'ultimes questions, voilà les faits :

Ma fille (majeure - 20 ans) était sortie en boîte un soir et se trouvait dans un carré VIP. Elle était à jeun ce soir là. A maintes reprises une jeune (mineure a t on appris par la suite) venait à maintes reprise piquer les bouteilles qu'il y avait sur la table. Ma fille n'arrêtait pas de lui dire d'arrêter. Dans la continuité de la soirée, cette mineure est allée au coin "fumeur" et a demandé une cigarette encore à ma fille. Ma fille très polie lui a demandé gentilement de s'en aller et d'arrêter ce harcèlement continu...

Fin de soirée rebelote, la mineure refait surface. Elle était ivre !! Elle demandait à nouveau un verre d'alcool. Ma fille, qui tenait dans sa main un verre de coca était debout et lui RE-dit de s'en aller. L'autre elle fait mine de partir, se retourne et lui dit en s'avançant sur elle : TOI GROS ON VA S'EMBROUILLER ESPECE DE GROSSE P***

Et à ce moment là, tellement elle était raide, elle est tombée sur ma fille.

Le verre que tenait ma fille a éclaté sur le visage de la mineure et sur le doigt de ma fille.

RESULTAT :BLESSEES TOUTES LES DEUX. La mineure est allée à l'hôpital emmenée par les samu et ma fille est allée de son plein gré pour se faire recoudre

Mineure ivre : 14 points de suture au visage

Ma fille sobre : 3 points au doigt

AU final les parents ont porté plainte contre ma fille pour " violences sur mineur avec arme" et ont tout fait pour avoir plus de 8 jours d'ITT en deux fois.

Ma fille a été convoquée trois semaines après les faits au commissariat de police qui l'ont gardé à vue 24 heures et maintenant elle est convoquée devant le Tribunal Correctionnel.

La mienne n'a pas voulu porter plainte car elle ne voulait pas d'histoire. D'autant plus qu'elle venait de décrocher la veille une promesse d'embauche pour le mois de septembre, suite à son bts en alternance par son employeur.
Elle n'a JAMAIS eu affaire avec les tribunaux.

QUE RISQUE T ELLE ???? C'est vraiment un truc de fou. Ma fille a 3 témoins + son ami qui est gendarme depuis un an. Au départ l'OPJ ne voulait pas entendre qu'elle avait des témoins car ce n'est pas elle la plaignante. Mais comme on a saisi le procureur, du coup ils vont peut être être entendus.

QUE RISQUE T ELLE?? VA T ELLE FAIRE DE LA PRISON??? J'AI TRES TRES PEUR !!

Merci pour vos réponses et votre aides et vos conseils :sad::sad::sad:

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013** à **11:46**

Bonjour

non votre fille n'ira pas en prison

le mieux est d'être assisté par un avocat.

En tout état de cause tant que votre fille dit la vérité tout se passera bien.

Concernant les témoins votre fille a parfaitement le droit de les citer à comparaître (s'ils refusent de se présenter).

Elle doit juste en informer le procureur par courrier recommandé et remettre la preuve des citations au tribunal au jour de l'audience (en cas de citations bien entendu). Le tribunal entendra alors les témoins de votre fille.

On ne peut vous dire quelle sera la décision du tribunal car nous ne disposons que de votre version des faits. Or le tribunal disposera de nombreuses autres informations (ex :procès verbaux d'audition, rapport d'expertise, témoignages à la barre)

Restant à votre disposition.

Par **fab2609**, le **13/06/2013** à **13:41**

Bonjour,

merci pour votre réponse qui me reconforte quand même.

Entre temps de mon post, les témoins ont été appelés par le commissariat suite à la lettre recommandée envoyée par les soins de notre avocat.

On verra bien le jour J qui est dans un mois.

Merci pour tout :)